



RD 1201
**CHANTIER DE RÉNOVATION
DU PONT DE LA CAILLE**

RÉNOVATION



**PONT DE LA
CAILLE**

**info
ÉLUS**

ÉDITO

Le Département de la Haute-Savoie va entreprendre, en avril 2009, les travaux de rénovation du Pont de la Caille.

Un chantier complexe qui entraînera la fermeture de la RD 1201 pendant plusieurs semaines.

Le pont routier de la Caille a 80 ans et les effets conjugués de l'âge et du trafic justifient sa rénovation.

L'État, propriétaire de l'ouvrage jusqu'en 2006, avait, à plusieurs reprises, différé sa réparation.

Le transfert de compétences Etat/Département achevé, le Conseil Général, nouveau propriétaire du pont, s'est aussitôt prononcé en faveur de la réalisation de ces travaux.

Le Département est bien entendu sensible à la gêne qu'occasionnera cette opération pour les automobilistes utilisateurs de la RD 1201.

C'est pourquoi, des mesures exceptionnelles seront déployées afin de proposer à chaque catégorie d'utilisateur, les déviations les plus appropriées pour garantir le meilleur écoulement possible de la circulation.

Je souhaite que le présent document permette de prendre toute la mesure de cette opération. Je voudrais enfin insister sur les efforts particuliers consentis par le Conseil Général pour minimiser l'impact de ces travaux sur la vie des haut-savoyards.

Christian Monteil
Président du Conseil Général

NATURE DES TRAVAUX

Le pont routier de la Caille a 80 ans et sa conservation impose aujourd'hui des travaux de rénovation lourds. En effet, l'âge de l'ouvrage et le trafic qu'il supporte sont à l'origine, d'importantes dégradations.

Les inspections périodiques effectuées dans le cadre de la surveillance technique des ponts, montrent que la structure porteuse (arc et piles) est en bon état général, hormis quelques défauts superficiels.

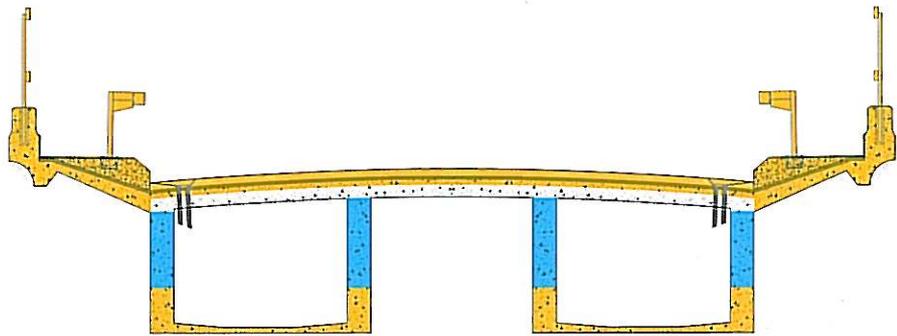
En revanche des dégradations étendues affectent le béton des structures porteuses du tablier, c'est-à-dire la dalle supportant la chaussée (éclatements de béton, corro-

sion d'aciers). La réparation de ces dégradations nécessite des interventions à la fois lourdes et délicates sur ces bétons de première génération.

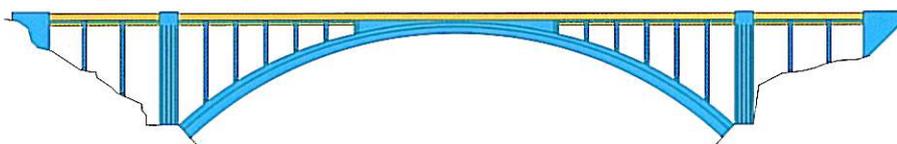
Le Département profitera de ces travaux pour réaliser l'élargissement de la route à l'extrémité de l'ouvrage, côté Allonzier-La-Caille, afin de faciliter le croisement des poids lourds.

Les contraintes techniques liées à la conception initiale du pont ne permettent pas d'élargir la chaussée sur toute la longueur de celui-ci.

Coupe transversale du tablier du pont



Vue longitudinale du pont



■ Avril à mi-décembre 2009
Démolition et reconstruction

■ Avril à août 2010
Réparations et peintures

HISTORIQUE

La route d'Annecy à Genève est un itinéraire historique. Les premières observations remontent à l'époque de la voie romaine qui reliait Genève à l'Italie par le Col du Petit Saint-Bernard.

A partir du XVIII^{ème} siècle, le renouveau des relations économiques entre Annecy et Genève a relancé les études d'amélioration du franchissement des Ussets au

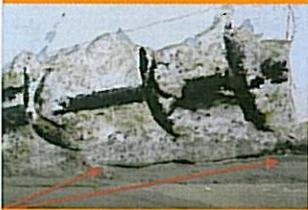
lieu-dit "la Caille". En 1839, le premier pont de la Caille établissait un record de pont suspendu.

L'augmentation du trafic et surtout le projet de liaison ferroviaire entre Annecy et Saint-Julien entraînèrent la construction d'un nouveau pont en béton, reposant sur une seule arche de 140 m de portée. Construit de 1924 à 1928 sur les



CALENDRIER DES TRAVAUX ET CONTRAINTES

DÉGRADATIONS



FERMETURE TOTALE DU PONT, 24H/24H ET 7J/7J.

LIBRE CIRCULATION AVEC ALTERNATS PONCTUELS

• Avril à mi-décembre 2009

- Démolition et reconstruction de la chaussée, des dispositifs de sécurité et d'assainissement.
- Démolition et reconstruction des talons des poutres porteuses du tablier.

• Avril à août 2010

- Nettoyage et ponçage de toutes les surfaces de béton.
- Remise en peinture des pylônes et pilettes.

Le pont sera rouvert à la circulation à l'issue de cette première phase.

BUDGET

Le chantier de rénovation du pont représente un investissement d'environ 5 millions d'euros (travaux, études, suivi de maîtrise d'œuvre privée, contrôles, SPS).

A ce budget s'ajoute le coût des aménagements réalisés pour les déviations : 2,2 millions d'euros (travaux sur RD, balisage, achat des badges autoroutiers à ADELAC pour les habitants de la Communauté de Communes de Cruseilles).

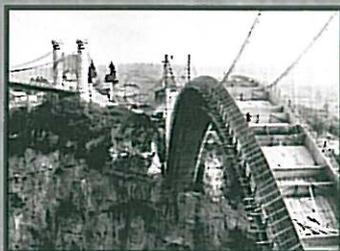
plans de l'ingénieur Caquot, cet ouvrage établissait un nouveau record mondial. Il devait permettre le franchissement des Usses par deux trains, 147 m au-dessus de la rivière.

Ce projet de tramway n'ayant pas abouti, le pont Caquot fut naturellement affecté à la circulation

routière, tandis que le pont suspendu, un moment menacé de démolition, fut conservé dans le patrimoine départemental par décision du Conseil Général le 24 avril 1929.

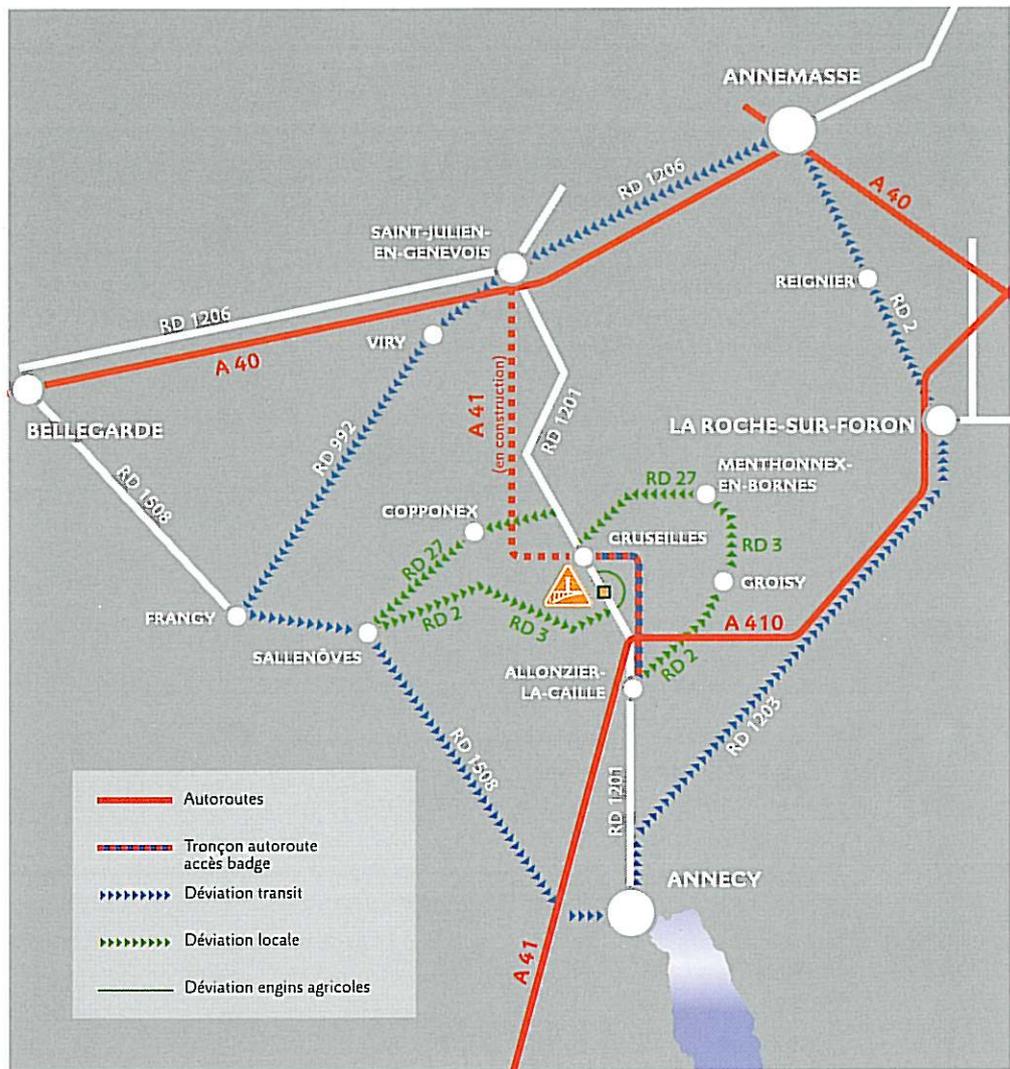
PRINCIPAUX MOYENS DE COMMUNICATION

- Réunion avec les maires.
- Réunion avec les opérateurs de transports en commun.
- Réunion avec les agriculteurs.
- Mise en place de panneaux d'information sur la RD 1201 dès l'automne 2008.
- Information des usagers par le biais de dépliants d'information dès l'automne 2008, puis informations régulières jusqu'à la fin des travaux.
- Information des habitants de la Communauté de Communes de Cruseilles par le biais de dépliants d'information diffusés par mailing, puis informations régulières jusqu'à la fin des travaux.
- Rubrique spéciale sur le site internet du Conseil Général : www.cg74.fr.
- Informations dans la presse locale et sur les radios locales.





DÉVIATIONS



LE DÉPARTEMENT VA AMÉNAGER QUATRE DÉVIATIONS DIFFÉRENTES.

Les déviations de transit

Ces itinéraires empruntent le réseau routier structurant au départ d'Annecy ou de St-Julien sans utiliser l'axe RD 1201 et concernent tous les usagers en transit ne souhaitant pas emprunter la nouvelle autoroute A41.

- D'Annecy vers St-Julien : déviation de 65 km par La Roche-sur-Foron (RD 1203) / Reignier (RD 2) / Annemasse (RD 1206), soit un allongement de parcours de 30 km et d'environ 25 minutes.
- De St-Julien vers Annecy : déviation de 48 km par Viry (RD 992) / Frangy (RD 1508), soit un allongement de parcours de 12 km et d'environ 15 minutes.

La déviation réservée aux habitants de la Communauté de Communes de Cruseilles

Une déviation locale par l'autoroute sera mise en place pendant toute la durée de fermeture du pont. Elle nécessitera notamment l'aménagement des voies de service qui seront temporairement utilisées pour assurer les liaisons entre la future aire de repos du pont de la Caille et la RD 1201. La capacité de cette déviation sera limitée par les caractéristiques réduites de ces voies de raccordement provisoires. De ce fait, son accès sera réservé aux usagers domiciliés sur le territoire de la Communauté de communes de Cruseilles. La déviation utilisera pour partie le réseau autoroutier à péage. Les bénéficiaires seront dotés de badges électroniques spécialement configurés.

Les déviations locales

Ces itinéraires débouchent de part et d'autre du pont de la Caille et empruntent le réseau départemental de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie pouvant supporter un trafic supplémentaire. Ces itinéraires font l'objet de travaux préalables de confortement ponctuels. Ils sont destinés au trafic local autour de Cruseilles et Allonzier-La-Caille.

- Dans le sens Cruseilles / Allonzier-La-Caille : déviation de 24 km à partir de Copponeux (RD 27) / Sallenôves "Bonlieu" RD 2 / Allonzier-La-Caille (RD 3), soit un allongement de parcours de 18 km et d'environ 25 minutes.
- Dans le sens Allonzier-La-Caille / Cruseilles : déviation de 20 km par Villy-Le-Pelloux (RD 2) / Groisy (RD 3) / Cruseilles (RD 27), soit un allongement de parcours de 16 km et d'environ 20 minutes.

La déviation pour engins agricoles :

Située à proximité du pont de la Caille, cette déviation emprunte un chemin rural sur Cruseilles, le pont provisoire sur les Ussets mis en œuvre par ADELAC et une voie communale sur Allonzier-La-Caille. Cet itinéraire sera exclusivement réservé aux engins agricoles devant traverser les Ussets et ne sera pas carrossable pour les autres véhicules.

TRANSPORTS EN COMMUN ET CO-VOITURAGE

L'itinéraire de la ligne express d'autocar Annecy/Genève sera modifié pour emprunter la future autoroute A41. La fréquence actuelle (3 allers et 4 retours quotidiens) sera renforcée à terme. Une aire d'arrêt avec parking gratuit (P+R) d'une capacité de 71 places sera aménagée au niveau de l'échangeur d'Allonzier-la-Caille.

Ce parking pourra également être utilisé pour le co-voiturage. Une possibilité d'extension de 110 places supplémentaires est prévue en cas de besoin.